

Chapitre 1

LOI DE CRÉDITS POUR 2006-2007 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN) (Sanctionnée le 14 mars 2006)

Attendu qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Crédits supplémentaires

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Montant maximal

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 873 269 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2007.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

| <u>POSTE</u> N° | <u>OBJET</u> | <u>MONTANT</u> |
|--|--|------------------------------|
| 1. | Assemblée législative | 13 809 000 \$ |
| 2. | Exécutif et Affaires intergouvernementales | 11 306 000 |
| 3. | Finances | 50 186 000 |
| 4. | Ressources humaines | 18 019 000 |
| 5. | Justice | 56 368 000 |
| 6. | Culture, Langue, Aînés et Jeunesse | 16 219 000 |
| 7. | Éducation | 184 268 000 |
| 8. | Santé et Services sociaux | 224 709 000 |
| 9. | Environnement | 16 642 000 |
| 10. | Services communautaires et gouvernementaux | 140 542 000 |
| 11. | Développement économique et Transports | 46 080 000 |
| 12. | Société d'habitation du Nunavut | 95 121 000 |
| CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN : | | <u>873 269 000 \$</u> |
| TOTAL DES CRÉDITS : | | <u>873 269 000 \$</u> |